

SANTÉ AU TRAVAIL



RÉGION OYONNAX

Comité Santé Travail Oyonnax

Loi Santé Travail : ce qui change pour vous !

**La loi du 2 août 2021
pour renforcer la prévention
en santé au travail**
entre progressivement
en application depuis
le 1^{er} avril 2022.



Quel objectif ?

Cette évolution doit **renforcer le principe de prévention primaire** afin d'encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention et agir le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé.

[En savoir plus](#)

Renforcement de la prévention primaire

Votre SPSTI (Service de Prévention et de Santé au travail Interentreprise) avec **ses équipes** pluridisciplinaires est là pour vous accompagner.

**Le principe de prévention
est placé au cœur des missions**

des Services de Prévention et de Santé
au Travail Interentreprises.

présanse
RÉGION OYONNAX



Prévention



Le DUERP reste obligatoire et ses modalités de mise à jour, de traçabilité et de mise à disposition évoluent par la loi.
Le CST peut vous aider à la rédaction de votre DUERP.

**Les évolutions du
DUERP**

Session d'information

Une participation accrue aux actions de santé publique



Les services de prévention et de santé au travail sont mobilisés pour **mener des actions de promotion de la santé en lien avec le travail**, notamment des campagnes de dépistage et de vaccination, sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive.

De nouvelles visites pour vos salariés... et pour vous !

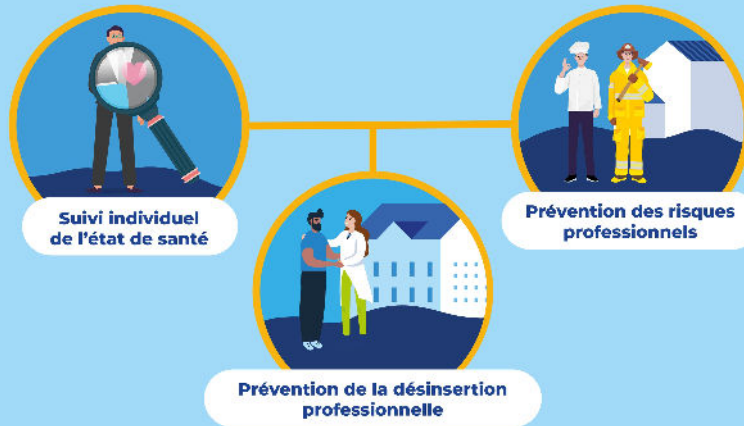
2 nouvelles visites :
**Pour la mi-carrière et
le suivi post-
exposition**

**Les visites de reprise
et de pré-reprise du
travail évoluent.**

**Le suivi de santé est désormais possible sur
demande pour les travailleurs indépendants et les
chefs d'entreprise.**

**Plus de garanties et de lisibilité pour
une harmonisation de tous les SPSTI**

Offre socle homogène et obligatoire de services



**Une certification
des Services de
Prévention et de
Santé au Travail
sécurise ces
évolutions**



**Pour en savoir plus
sur l'offre socle**

**Une mise en œuvre au CST d'ores et déjà en cours
mais de nombreux décrets restent encore à venir,
pour une mise en conformité à échéance de 2025.**

CST Oyonnax

305 rue Pierre et Marie Curie 01100 Bellignat

Contactez-nous

Par mail - contact@sante-travail-oyonnax.com

Par téléphone - 04 47 77 89 21

Cet email a été envoyé à [redacted]
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

